

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement – Interdiction de circulation et de stationnement rue du Stand du 23 au 27 février 2026.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux de réfection de la chaussée réalisés rue du Stand, par l'entreprise COLAS pour le compte de la Ville de Pontarlier, du 23 au 27 février 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation et de stationnement

Du lundi 23 février 2026, 7 h 00 au vendredi 27 février 2026, 17 h 00, la circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule sauf aux riverains et aux véhicules de secours et d'intervention :

- rue du Stand : entre les rues Clément Adèr et Jean Monnet

La vitesse y sera limitée à 30km/h à proximité du chantier.

Les véhicules seront déviés par la rue Jean Monnet.

ARTICLE 2 –

Les panneaux d'interdiction et de signalisation qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police Nationale
1 ex. Pompiers
1 ex. COLAS
1 ex. Pôle Citoyenneté



PONTARLIER, le 12 février 2026

Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué
à la Citoyenneté,

Romuald VIVOT